Réunion avec les habitants - Kerkedelle - 17 / 06 / 2013

Nouvelle réunion sur la mobilité, à la suite de la réunion de concertation du 5 mars 2013. Une quarantaine de personnes étaient présentes, avec le bourgmestre, l'échevin de l'Urbanisme, le Service Stratégie et Mobilité, et le promoteur du projet immobilier.

La demande de permis d'urbanisme pour la nouvelle voirie destinée à desservir deux nouveaux bâtiments a été refusée par la Commission de Concertation du 15 mars 2013. Une autre solution doit être trouvée. En revanche, les demandes pour les deux nouveaux bâtiments ont été acceptées, moyennant quelques conditions.

Le bourgmestre a d'abord parlé du bassin d'orage obligatoire sous la voirie en projet. Dans un courrier du 24 mai, Vivaqua rappelle les prescriptions imposées aux nouveaux lotissements. Dans le cas présent, et tenant compte de l'extension du Kerkedelle proposé initialement, la contenance du bassin d'orage, calculée en fonction de l'extension de la voirie, doit être d'au moins 9 mètres cubes; Vivaqua conseille cependant de sur-dimensionner le nouvel équipement.

Le Service Mobilité a étudié la mobilité dans le quartier du Kerkedelle, dans la situation présente et en prenant en compte les conséquences du projet immobilier. Un comptage a eu lieu (à un jour non précisé) entre 15:30 et 17:30 dans la rue Vervloesem, qui est à sens unique dans ce quartier, et dans l'avenue de Toutes Les Couleurs. Il n'existe pas de trafic significatif dans l'avenue du Dernier Repos. On a observé 144 véhicules / heure dans la rue Vervloesem, et 20 entrées ou sorties au carrefour avec l'avenue de Toutes Les Couleurs. Cette dernière est courte, la plupart des véhicules appartiennent aux services communaux. On est donc loin de la saturation. L'étude d'incidence du promoteur avance les chiffres suivants :

Densité actuelle du trafic des véhicules	entrants	avenue de Toutes Les Couleurs :	4 %
	sortants		35 %
		rue Vervloesem	41 %
Densité future du trafic des véhicules	entrants sortants	avenue de Toutes Les Couleurs :	7 % 37 %
	Surtaires	rue Vervloesem	42 %.

L'option proposée aux habitants est de prévoir une nouvelle voirie dans le prolongement de l'avenue de Toutes Les Couleurs, afin de desservir les nouveaux immeubles. Des bollard (rétractables pour permettre le passage des services de secours) empêcheraient le transit vers le clos du Kerkedelle.

Un plan sur papier est présenté. On y voit que l'avenue de Toutes Les Couleurs est prolongée en conservant sa largeur actuelle, un rond-point la termine, ce qui autorise une dépose-minute pratique pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école Vervloesem. Après ce rond-point, une nouvelle rue plus étroite traverse le terrain de la crèche de Toutes Les Couleurs (qui sera reconstruite sous le nom de crèche Sarah Goldberg), en remplacement du piétonnier existant, pour rejoindre les futures constructions. Dix places de stationnement supplémentaires y sont prévues. Le bassin d'orage pourrait trouver place sous le rond-point; ceci est à confirmer après une étude plus poussée.

Une proposition alternative de voirie souterraine qui relierait le quartier à la place Saint-Lambert n'a pas été étudiée plus avant, en raison de coûts déraisonnables.

Les habitants sont alors invités à s'exprimer.

Un habitant rappelle que les égouts actuels sont trop petits, et il demande à la commune d'insister auprès de Vivaqua pour hâter leur rénovation.

Le bourgmestre explique qu'un notaire instrumente pour obtenir un droit de passage auprès de plusieurs riverains, car il s'agit de propriétés privées. Ce notaire se heurte à un refus de la part de plusieurs propriétaires, ce qui empêche Vivaqua de travailler. La commune envisage une expropriation, au moins du sous-sol, si aucun accord ne peut se dégager. Le bourgmestre prévoit une réunion avec les riverains récalcitrants, car les budgets existent mais risquent d'être perdus s'ils ne peuvent être engagés à temps. En résumé, la commune et Vivaqua se trouvent devant un blocage juridique.

Un habitant estime que l'option proposée est préférable à la première, qui consistait à prolonger le Kerkedelle. Il demande si le bassin d'orage de 9 mètres cubes est calculé sur la base du projet de voirie initial, ou du nouveau projet. La réponse n'est pas encore connue, Vivaqua doit se prononcer en fonction du nouveau tracé (la voirie initiale occupait 561 mètres carrés).

J'ai fait remarquer que la nouvelle voirie sera située sur un terrain réservé aux équipements d'intérêt collectif et de service public. Le promoteur m'a répondu que rien ne s'oppose à la construction d'une voirie sur ce terrain; le PPAS ancien (*NdR : PPAS 6bis du 10/09/1966 dont je n'ai pas trouvé de trace sur le site web de la commune, ni sur urbanisme.irisnet.be*) prévoyait paraît-il une voirie à la place du piétonnier actuel. Le terrain communal sera coupé en deux, sans que cela soulève d'objection du Collège ou des participants à la réunion.

Un habitant aborde la question de la crèche à reconstruire. Le bourgmestre explique qu'une demande de permis d'urbanisme est attendue à bref délai. Ce sera un bâtiment pavillonnaire, de bonne qualité, mais pas exemplaire. Le Collège aurait souhaité une conception plus innovante, en particulier un bâtiment passif, mais les conditions à remplir pour obtenir les subsides régionaux qui auraient été nécessaires à une telle construction sont trop lourdes.

La crèche sera sans doute reconstruite après la réalisation du projet immobilier. Elle sera composée de pavillons à poser, ce sera une construction rapide mais il faut quand même couler la dalle de béton. Le Service Urbanisme ne peut préciser où en est la demande de permis auprès de la Région ; on prévoit la réalisation en 2014.

Cet habitant s'inquiète par ailleurs de l'avenir de l'ancien magasin de parquet, à l'abandon. L'échevin de l'Urbanisme indique qu'un projet est effectivement à l'étude, mais que des conditions très strictes seront imposées par son Service quant à la réaffectation de ce bâtiment qui est peutêtre le plus ancien sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert.

Un habitant demande que les bollards se remettent automatiquement en place après avoir été abaissés pour permettre le passage de véhicules de secours. Il rappelle à ce propos les mauvaises expériences connues à l'avenue de l'Attique. Le bourgmestre explique que les bollards de cette génération étaient peu fiables, ou dégradés par des automobilistes sans scrupules ni patience, au point qu'il a fallu les remplacer par une écluse à bus. Cependant, les nouvelles technologies sont nettement plus fiables, et il se déclare confiant que les bollards du Kerkedelle donneront satisfaction.

Un habitant s'enquiert de l'avenir du parc et de la plaine de jeux sur le terrain de la crèche. Cette plaine de jeux a été rénovée à l'occasion de l'inauguration su sentier Jacques et Sarah Goldberg. Il n'est pas sûr qu'il convient de la conserver. Il y a là peu de contrôle social, les dégradations sont courantes. Le Collège reverra donc sa conservation à terme.

Un habitant demande si l'option d'un quartier à sens unique, sans bollards, a été examinée. Le bourgmestre répond que cette possibilité n'a pas été explorée, l'expérience montre que ce genre de sens unique est mal respecté dans un quartier à faible circulation. De plus, le circuit de transit qui en résulterait n'est pas souhaité.

Un habitant fait préciser que l'adresse des futurs immeubles sera bien avenue de Toutes Les Couleurs. Cela est confirmé, donc les GPS en tiendront compte, ainsi que des bollards, et ils n'indiqueront pas de passage possible à travers le clos.

Un habitant mentionne que des parents déposent leurs enfants, qui fréquentent l'école Vervloesem, au carrefour de la rue des Vaillants et de la rue Vervloesem, car cette dernière devient un sens unique au-delà de ce croisement. Il demande l'installation d'un trottoir traversant à l'entrée du Lindenberg, comme il en existe un à l'entrée du clos suivant (NdR : *en fait, il s'agit de la rue des Floralies*). Le bourgmestre se dit prêt à examiner cette proposition, qui donne de bons résultats dans d'autres clos (Clos Van Rijn ou Lagasse ?).

Le Collège envisage la réfection de toutes les voiries du quartier. Les canalisations d'eau et de gaz doivent être remplacées. Il faut en outre revoir l'organisation du stationnement. Cette étude demandera plus ou moins une année, le Service Mobilité étant fort occupé. Il faut aussi coordonner les travaux des différents impétrants. Ces travaux seront probablement portés au budget de 2014,

Une habitante propose de placer tout le quartier en zone résidentielle ou en zone 20. De telles zones existent avenue de la Chapelle ou avenue du Couronnement. Ce serait une solution adéquate dans ce clos dont les trottoirs sont fort étroits. Le bourgmestre répond qu'une zone 20 entraîne la perte de places de stationnement, il convient de tirer parti de tous les garages, aussi des entrées de garage, bref de toutes les possibilités. On parle ici d'une réorganisation complète du quartier, mais c'est une option envisageable.

Un habitant fait préciser que la nouvelle voirie constituera une charge d'urbanisme pour le promoteur. Le bourgmestre confirme, la nouvelle voirie sera rétrocédée à la commune qui en assurera l'entretien, y compris donc celui des bollards.

La création de 22 emplacements de stationnement est confirmée. Dix emplacements sont déjà indiqués sur le plan exposé à la réunion, d'un seul côté du prolongement de l'avenue de Toutes Les Couleurs (*NdR* : de ma place, je n'ai pas pu les distinguer. Un plan sur papier n'est probablement le plus indiqué dans une telle réunion). Douze autres se trouveront au Kerkedelle mais ne sont pas dessinés sur le plan : ils existent bien, mais ne sont actuellement pas délimités par des margues au sol.

Un habitant s'attend à ce que le trafic du chantier passe par la voirie projetée, ce qui lui est confirmé. Le bourgmestre ajoute que l'assiette de la nouvelle rue sera posée pour desservir le chantier, mais que la finition ne sera exécutée qu'une fois celui-ci terminé.

Le bourgmestre clôt la réunion en déclarant qu'un bon consensus a été trouvé.